

COMPTE RENDU DU BUREAU

Lundi 7 septembre 2026 (Gidy)

Étaient présents : Stéphanie ALVES, Saïd BALAH, Muriel BATAILLE, Annick BUISSON, Aurore CARO, Édith CHARDON, René DAUDIN, Michel FAUGOUIN, Jean-Luc FOURNIER, Frank HOVORKA, Dominique LORCET, Michèle MAZY-VILAIN, Vincent MENU, Odile PINET, Stéphane ROY, Sylvie VALENTIN, Patrice VOISIN et Karin FISCHER.

Étaient excusés : Thierry DARDALHON, Yves FROISSART, Brigitte LASNE-DARTIALH, Aurélien PROVOST et Nathalie VARENNE.

Ordre du jour :

1. Règlement intérieur, Conseil de développement
2. PCAET, Charte d'accompagnement bois biosourcés avec FIBOIS, Écopousse, cycle de sensibilisation énergie-climat, Fonds Vert-PCAET, contrôle de la CRC sur le programme LIFE, réflexion sur la consommation énergétique des communes
3. Biodiversité (Plant'action 2026 – plan de financement ; BiodiverCiné 2026 ; projets en réflexion avec la Chambre d'agriculture du Loiret)
4. Programme LEADER : composition du comité de programmation ; avancement des paiements et maquette financière (crédits disponibles)
5. Projet Alimentaire Territorial (présentation des éléments du diagnostic ; résultats de l'expérimentation EGAlim)
6. Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : avenant n°1 au CRST 2023-2029 (modalité de versement des subvention), 1^{ère} version du bilan mi-parcours
7. Questions diverses

1. Règlement intérieur, Conseil de développement

☐ **Règlement intérieur**

Le PETR dispose de 6 mois pour mettre à jour son règlement intérieur (Article L. 2121-8 du CGCT). Monsieur Saïd Balah présente la proposition de nouveau règlement intérieur en rappelant la nécessité de sécuriser le bon fonctionnement de la structure et de garantir les prérogatives des élus. Ce nouveau règlement a été élaboré dans un souci de visibilité et dans un esprit de synthèse.

Le Bureau valide cette proposition de nouveau règlement ; elle sera soumise au vote du prochain comité syndical.

☐ **Conseil de développement**

Le Président informe que trois des quatorze membres actuels souhaitent rester dans cette instance et trois souhaitent rester uniquement si l'instance fonctionne. Il est rappelé que le Conseil de développement est mutualisé avec les deux EPCI. Le Bureau retient le fait que la nouvelle composition de Conseil sera définie d'ici un mois en étroite collaboration avec les EPCI et les maires des communes, dans la limite d'une vingtaine de membres.

2. PCAET, Charte biosourcés, cycle de sensibilisation, Fonds Vert-PCAET, contrôle de la CRC, réflexion sur la consommation énergétique des communes

☐ **PCAET**

Monsieur Jean-Luc Fournier informe que le comité de pilotage qui s'est tenu le 1^{er} septembre a rencontré un vif succès en matière de fréquentation (20 présents hors équipe du PETR). Monsieur Fournier insiste sur l'importance des élus du bureau et du comité syndical d'être des ambassadeurs des missions du PETR et du PCAET sur le terrain.

Pour le projet Écopousse 2026-2027, Madame Bentz informe que seulement 18 classes se sont inscrites (Binas, Coulmiers, Dry, Chevilly, Cercottes). Le reste à charge de la collectivité participante représente à date 237 € TTC par classe, étant entendu que le programme LEADER ne pourra pas être mobilisé compte tenu du caractère désormais peu innovant du projet. Le Bureau souhaite avoir une vision des écoles n'ayant pas bénéficié du dispositif depuis son lancement.

☐ Programme de sensibilisation énergie climat

Mme Bentz indique que le comité de pilotage a retenu le fait d'organiser ce programme autour de sept composantes : les ateliers agir pour le climat, les rencontres du Plan Climat, des interventions en comité syndical, deux représentations théâtrales, six soirées de projection de films-documentaires, les mercredis du plan climat (fresques et ateliers), des frais de communication et des frais de bouche.

Le Bureau se montre favorable au fait de solliciter LEADER et le CRST pour soutenir ce programme. Une délibération sera proposée lors du prochain comité syndical.

☐ Charte bois biosourcés

Le Président propose de signer avec l'association FIBOIS Centre-Val de Loire une charte bois biosourcés dans l'objectif de favoriser, auprès des acteurs de la maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage, des modalités plus durables et plus respectueuses de l'environnement, s'appuyant sur la ressource bois et la mise en œuvre de matériaux bio/agro/géo-sourcés. Ce projet répond à l'une des 136 mesures du PCAET.

La proposition de convention est basée sur des actions de type volontaire de chacun des partenaires et ne comporte pas d'engagements financiers. Le Bureau se montre favorable à ce projet. Une délibération sera proposée lors du prochain comité syndical à l'issue de la présentation par FIBOIS de cette action.

Monsieur le Président insiste sur la nécessité de mettre en valeur les retours d'expérience des communes, aussi bien bon que mauvais.

☐ Fonds Vert-PCAET 2026

L'agent de développement rappelle qu'une enveloppe Fonds Vert / PCAET de 149 443 € a été fléchée vers le territoire et répartie entre les deux EPCI et le PETR. Celui-ci a fait le choix de flécher ses 49 814,33 € vers le soutien à l'animation 2026-2027 du PCAET. Une délibération allant dans ce sens sera proposée à l'occasion du prochain comité syndical.

☐ Contrôle de la CRC sur le programme LIFE

Le Président informe que la Chambre Régionale des Comptes a transmis au PETR son rapport définitif sur le programme LIFE déployé sur le Pays Loire Beauce entre 2021 et 2025. Il indique que ce rapport n'appelle pas de commentaires supplémentaires du PETR.

☐ Territoires Engagés pour la Nature.

La possibilité pour les communes de répondre à cet appel à candidature jusqu'au 15 décembre est présenté. Monsieur Roy précise que Mareau-aux-Prés a obtenu ce label. [Plus d'information sur ce programme porté par l'Agence Régional de la Biodiversité.](#)

3. Biodiversité

☐ Plant'action 2026

Monsieur Foussekis informe Plant'action 2026 a permis de mobiliser six bénéficiaires pour 1 306 arbres.

Il propose le plan de financement suivant :

ID	Bénéficiaire	Statut	Commune	Nombre de plants	Taux accordé par COPIL Biodiv	Dépenses TTC		Recettes	
D1	Basile FAUCHEUX	Agriculteur	EPIEDS EN BEAUCE	327	80%	Plants (1306)	2 681,58 €	Bénéficiaires de Plant'action (41 %)	3 023,74 €
D2	Beaugency, Béton, Camions ça suffit !	Association	BEAUGENCY	125	50%	Fournitures de protections (+couvert herbacée)	3 363,56 €	CRST (57 %)	4 288,03 €
D3	Beaugency	Commune	BEAUGENCY	140	50%	Paille	1 352,60 €	Pays Loire Beauce (2 %)	85,98 €
D4	Tournois	Commune	TOURNOIS	458	50%				
D5	SCI MAM GOZ	SCI	CHEVILLY	76	50%				
D6	Laurent JACQUET	Agriculteur	ARTENAY	180	80%				
Total				1 306	60 %	Total	7 397,74 €	Total	7 397,74 €

Le Bureau valide le contenu de Plant'action 2026 (bénéficiaires et plan de financement).

Il est rappelé l'objectif de 100 000 arbres en 10 ans. Le Bureau souhaite qu'un état des lieux des arbres plantés soit réalisé, dans un souci de bon usage de l'argent public (notion de taux de survie). De même, le Bureau s'interroge sur la nécessité d'être plus directif dans le choix des espèces subventionnées.

☐ BiodiverCiné 2026

Le Bureau constate la participation des jeunes du territoire via les centres de loisirs. Il appartiendra aux élus en charge de ce sujet de s'interroger sur les suites à donner à ce projet. Madame Bataille note que BiodiverCiné permet de montrer aux habitants qu'il se passe quelque chose sur le territoire en matière de biodiversité.

☐ **Réflexion avec la Chambre d'agriculture du Loiret**

Monsieur Foussekis évoque le projet de « PSE légumineuse » dont l'objectif est de déployer l'étude d'un PSE (paiement pour service environnementaux) développer la réintroduction de légumineuse dans les rotations agricoles. Porté par la Chambre d'agriculture du Loiret, ce projet se ferait en partenariat avec Intact Régénérative, Axéreal, des agriculteurs volontaires et avec l'aide du programme LEADER.

Madame Caro souligne l'intérêt du projet et estime que le territoire a un rôle à jouer pour permettre aux agriculteurs de trouver des sources de diversification.

Mme Chardon informe que la prochaine session agricole portera sur le thème de « l'innovation agricole sous toutes ses formes ».

☐ **Inventaire de Biodiversité Communale (dit « IBC »)**

Le Bureau retient le fait d'organiser une réunion en visio pour informer les communes de ce dispositif et, le cas échéant, caler des financements dans l'axe biodiversité du bilan mi-parcours.

4. Programme LEADER

☐ **Comité de programmation**

Monsieur Foussekis informe que, faisant suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de mettre à jour la composition du collège « public » et du collège « privé » du Comité de programmation LEADER. Il précise qu'il reste :

- 4 places de titulaires et 2 de suppléants à pourvoir dans le collège public
- 2 places de titulaires et 3 de suppléants à pourvoir dans le collège privé

Les élus du Bureau sont invités à identifier le nom de personnes intéressées par cette instance (4 réunion/an). Une délibération actant la composition du comité de programmation sera proposée au prochain comité syndical, permettant au comité de programmation de se réunir le 12 octobre 2026 à 18h00.

☐ **Paielements et maquette financière**

Une présentation de la maquette financière est faite :

Fiches actions	intitulé	Maquette financière	%	Crédits engagés au 03/06/26	Crédit disponible au 03/06/26
1	Restaurer et gérer les écosystèmes dans leurs diversités	127 400 €	15%	62 573,79 €	64 826,21 €
2	Favoriser le développement de filières locales environnementales	125 550 €	15%	- €	125 550,00 €
3	Développer la sobriété énergétique et les énergies renouvelables en faveur d'une transition décarbonée	195 550 €	23%	96 413,14 €	99 136,86 €
4	Culture de proximité et participation citoyenne en faveur des transitions durables et rurales	83 700 €	10%	56 668,03 €	27 031,97 €
5	Valoriser le terroir par l'alimentation locale et le tourisme durable	83 700 €	10%	- €	83 700,00 €
6	Coopération en région Centre-Val de Loire	11 850 €	1%	- €	11 850,00 €
7	Coopération nationale et internationale	8 000 €	1%	8 000,00 €	- €
TOTAL		635 750 €	75%	223 654,96 €	412 095,04 €
8	Animation et fonctionnement du GAL	209 250 €	25%	102 196,28 €	107 053,72 €
TOTAL		845 000 €	100%	325 851,24 €	519 148,76 €

5. Projet Alimentaire Territorial

☐ **Plan de financement – animation du PAT**

Madame Marchand rappelle que le PETR a été retenu par l'Etat pour l'animation du PAT à hauteur de 70 000 €. Dans cet esprit, le PETR a ajusté sa demande de financement au titre du FEDER. Ainsi, le plan de financement du PAT sur la période allant du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2028 est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
Animation interne	149 258 €	Fonds Vert - PCAET	15 000 €	8%
Coût indirect (15%)	19 985 €	SNANC (Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat)	70 000 €	40%
Communication (dépliant, évènement, etc.)	6 000 €	FEDER	50 932 €	29%
Frais de bouche	1 500 €	Pays Loire Beauce	40 812 €	23%
TOTAL	176 744 €	TOTAL	176 744 €	100%

Il sera proposé lors du prochain comité syndical d'acter par délibération le plan de financement ajusté.

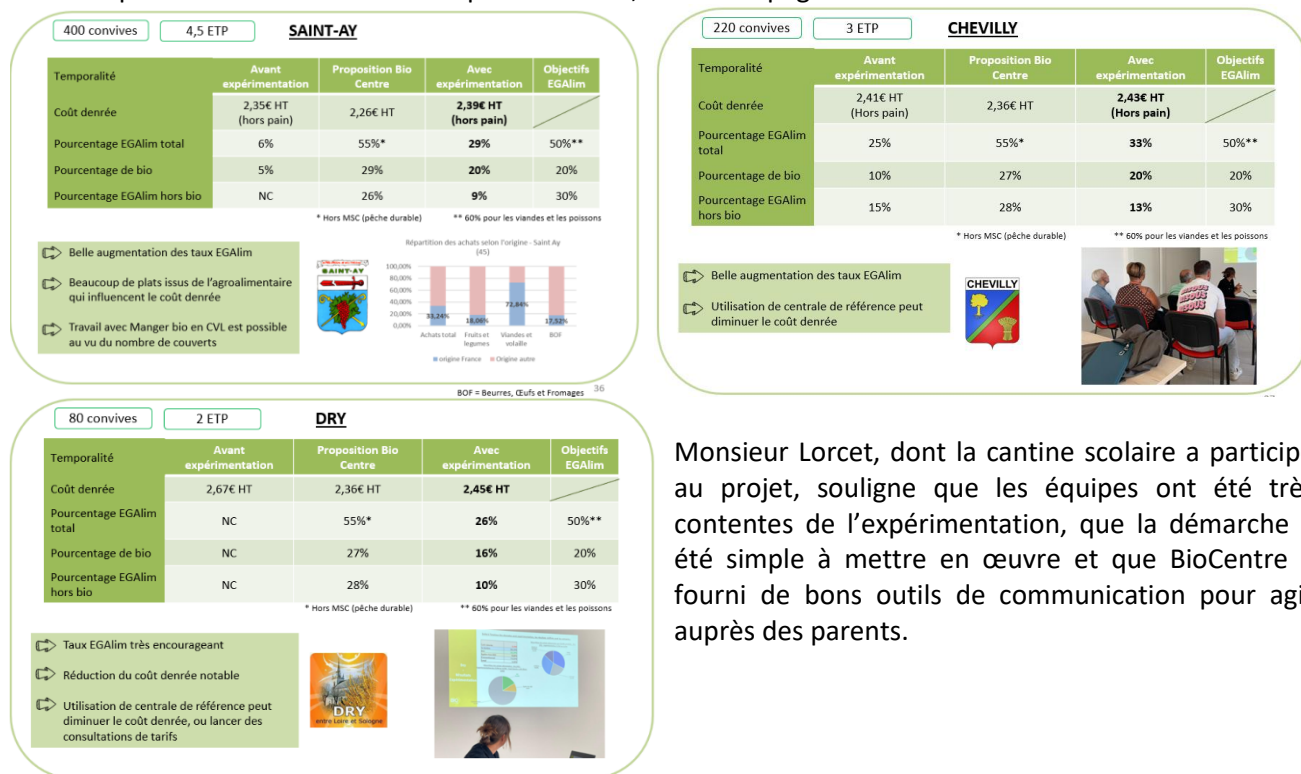
Comité de pilotage PAT

Madame Marchand informe que la convention passée avec la DRAAF contient la nécessité de mettre en place un comité de pilotage. Il est proposé que ce COPIL accueille les représentants des structures suivantes : Bureau du PETR, CCBL, CCTVL, Bio Centre, Chambre d'agriculture du Loiret, Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher, Département du Loiret, Département du Loir-et-Cher, Région Centre-Val de Loire, DRAAF, DDT 45, DDT 41, ADEME, DREETS et ARS.

Le Bureau se montre favorable à cette composition. Une délibération allant dans ce sens sera proposée lors du prochain comité syndical.

Résultats de l'expérimentation EGAlim

Mme Marchand présente les résultats issus de la mobilisation de trois cantines scolaires (Dry, Chevilly, St-Ay) pour atteindre les objectifs de la loi EGALIM avec un approvisionnement en produits bios et locaux sans surcoûts pour les collectivités. Réalisé par BioCentre, cet accompagnement a donné les résultats suivants :



Monsieur Lorcet, dont la cantine scolaire a participé au projet, souligne que les équipes ont été très contentes de l'expérimentation, que la démarche a été simple à mettre en œuvre et que BioCentre a fourni de bons outils de communication pour agir auprès des parents.

Présentation des éléments du diagnostic

Mme Marchand informe de l'avancée du diagnostic : 27 entretiens semi-directifs ont été réalisés, 25 communes et 578 habitants ont répondu au questionnaire en ligne. Elle présente quelques chiffres clé du Pays Loire Beauce : 670 exploitations, 120 ha de SAU moyenne, Moyenne nationale : 64 ha, Age moyen des exploitants : 52 ans, 24% des exploitations sont gérées par des exploitants de +60 ans, Au national, en 2020 : 58% des exploitants ont plus de 50 ans, 50% des fermes du Pays Loire Beauce sont à transmettre d'ici 2030, 108 fermes n'ont pas de repreneurs.

6. Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)

Avenant n°1

L'agent de développement informe que la Région invite les signataires du CRST à délibérer sur l'avenant n°1 portant sur les modalités de versement de la subvention. Ce versement sera désormais défini de la façon suivante :

Pour les subventions comprises entre 2 000 € et 500 000 € inclus :

- Acompte de 40 % sur présentation : de l'état détaillé des dépenses réalisées, représentant a minima 40 % de la dépense subventionnable, visé par le comptable (public ou de la structure)
- Solde sur présentation d'un état détaillé des dépenses réalisées visé par le comptable public ou de la structure. De la photographie de la signalétique (panneau et/ou signalétique pérenne, cas échéant, selon les modalités téléchargeables sur le site internet de la Région.

Pour les subventions supérieures à 500 000 €

- Acompte de 30 % sur présentation de l'état détaillé des dépenses réalisées, représentant a minima 30 % de la dépense subventionnable, visé par le comptable public ou de la structure
- 40 % sur présentation de l'état détaillé des dépenses réalisées, représentant a minima 70 % de la dépense subventionnable, visé par le comptable public ou de la structure
- Solde de 30 % sur présentation de l'état détaillé des dépenses réalisées visé par le comptable public ou de la structure. De la photographie de la signalétique (panneau et/ou signalétique pérenne, cas échéant), selon les modalités téléchargeables sur le site internet de la Région.

Le Bureau se montre favorable à cet avenant. Une délibération sera proposée lors du prochain comité syndical.

□ Bilan mi-parcours

○ Bilan

Quelques chiffres des réalisations sont présentés :

- 76 projets (hors subv animation et bonif énergie)
- 14 millions de dépenses éligibles (sur un investissement total de 28 millions)
- 6 187 760 € de crédits engagés (72% de l'enveloppe disponible)
- 3 projets « A VOS ID » dont une initiative « Plantons par nature » et deux projets d'investissement
- 14 bâtiments isolés (dont 2 écoles, 2 mairies, 2 gymnases) – 8 000 m²
- 12 projets d'éclairage public modernisé – 2 099 luminaires changés
- 3 projets de santé (Beauce-la-Romaine, Patay et St-Ay)
- 12 projets biodiversité (dont 13 349 arbres plantés)
- 308 tonnes de gaz à effet de serre (GES) évités / an
- 2 friches réhabilités (Patay, Meung-sur-Loire)
- 1,9 millions de KWh économisés / an
- 8 pistes cyclables créées (5,7 Km)
- 7 projets agricoles aidés
- 6 projets sportifs
- Répartition des projets par crédits engagés :

Type de porteur	Crédits engagés	part
Communes	4 559 300 €	74%
EPCI	509 500 €	8%
PETR Pays Loire Beauce	221 700 €	4%
Projets associatifs	469 800 €	8%
Projets privés	82 900 €	1%
Bailleurs sociaux	112 000 €	2%
Autres (THD, Université)	232 560 €	4%
Total crédits engagés	6 187 760 €	100%
Taux d'engagement	72%	

○ Perspectives

Le Bureau constate les différents attendus de la Région sur ce BMP.

Attendus du cadre d'intervention régional	Crédits engagés 2023 et 2026	Crédits après BMP
A VOS ID : 500 000 € dont : - un minimum de 250 000 € en <u>fctt</u> - un maximum de 250 000 € en <u>investt</u>	274 300 € dont : - 57 500 € en <u>fctt</u> - 216 800 € en <u>investt</u>	Nécessité d'inscrire 225 700 € dont : - 192 000 € en <u>fctt</u> - 33 200 € en <u>investt</u>
Axe D Biodiversité : Dotation minimum de 5% de l'enveloppe hors A VOS ID ; soit 5% de 8,1 millions soit 405 000 €	201 500 €	Il sera nécessaire d'inscrire a minima 203 500 €
Axe E « Energie » + Rénovation thermique des lgts Dotation minimum de 15% de l'enveloppe hors A VOS ID soit 1 215 000 €	2 698 500 €	Le PETR est libre de décider s'il souhaite ou non mettre des crédits sur cet axe pour la période 2027-2029
Mesure 23 : aménagement d'espaces publics Dotation maximum ne doit pas dépasser 15% de l'enveloppe hors A VOS ID, soit 1 215 000 €	289 000 €	Le PETR est libre de décider s'il souhaite ou non mettre des crédits sur cet axe pour la période 2027-2029
Pôle de centralité de Beaugency : Le cadre d'intervention précise que la dotation <u>minimum</u> fléchée vers Beaugency est de 490 000 €	1 065 200 €	8 projets soutenus
Enveloppe en fonctionnement : Enveloppe totale maximum s'élève à 700 000 € dont un max de 300 000 € pour l'animation du CRST 35 000 €/an pour l'agent de dvlpt et 15 000 €/an pour l'assistante de dvlpt Dont animation CRST : 300 000 €	231 300 € 178 400 €	Idee d'inscrire 94 000 € pour l'animation 2027 et 2028 du CRST
Total des "figures imposés" après le BMP		523 200 €

Crédits «fléchés » respect des attendus du cadre d'intervention :

A VOS ID	225 700 €
Biodiversité	203 500 €
Animation du CRST	94 000 €
Total	523 200 €
Enveloppe disponible hors obligations du cadre d'intervention	1 889 040 €
Montant prévisionnel des crédits sollicités par les projets en cours, les projets envisagés :	4 119 380 €
Différence :	- 2 230 340 €

Le Bureau constate qu'il reste 1 889 000 € de crédits disponibles pour les projets, hors attendus fléchés de la Région. Constatant que les demandes en cours s'élevaient potentiellement à 4 119 380 €, le Bureau propose la nécessité de se baser sur des critères pour élaborer le CRST :

- Avoir des certitudes sur la maturité des projets et s'assurer qu'ils soient bien réalisés sur 2027-2028
- Ne pas financer deux fois la même commune sur la période 2027-2028
- Vérifier auprès de la Région la possibilité de nuancer les taux de subvention par mesure
- Observer le caractère séquençable des projets (tranche 1, tranche 2, etc.)

Ces éléments seront débattus lors du prochain comité syndical.

7. Questions diverses

☐ COT ENR

Il est proposé d'organiser deux ateliers similaires avec le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne et les partenaires FIBOIS Centre-Val de Loire : ADIL – CEP du Loiret, CAP Loiret, AREC Centre-Val de Loire

L'objectif est de montrer l'ingénierie disponible en matière de projet de réhabilitation thermique de bâtiments et de déploiement d'ENR. Les cibles de ces ateliers sont les élus et les agents.

Dates proposées : Mardi 3 novembre – de 9h30 à 12h00 ? Mercredi 4 novembre – idem ? Jeudi 5 novembre – idem ? Mardi 17 novembre – idem ? Mercredi 18 novembre – idem ?

☐ A3P (Association pour la promotion de la politique des Pays en Centre-Val de Loire)

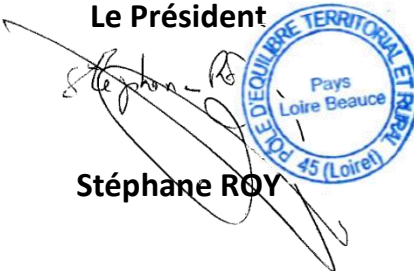
Lors de l'AG du jeudi 2 juillet, Philippe VACHER – Président du PETR FOLS, a été élu président.

☐ Prochaines réunions

- Comité syndical : lundi 28 septembre à 18h00 à Chevilly → Intervention de FIBOIS
- Bureau → début novembre

Monsieur le Président clôture la réunion à 20h05.

Le Président



Stéphane ROY